

LORS DE L'ENTRÉE

- Signature d'un contrat d'occupation et d'un règlement intérieur
- Dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer
- Réalisation d'un état des lieux
- Caution de 50€ pour les clés et le badge
- Possibilité de location de place de parking sous conditions
- Attestation d'assurance pour le logement

ORGANISATION DE LA VIE COLLECTIVE

→ Participation des résidents à des animations et sorties diverses

→ Collaboration avec des intervenants extérieurs et partenaires pour proposer des actions collectives répondant aux besoins des résidents et des animations spécifiques

→ Tous les résidents participent à l'entretien des parties communes de la pension de famille à tour de rôle

• Temps d'échange avec les résidents

A l'initiative de l'équipe et organisés régulièrement, ces temps d'échange permettent d'organiser la vie collective de la pension de famille, de faire un point sur la semaine passée et de transmettre des informations aux résidents.

• Comité des résidents

A l'initiative des résidents, organisé une fois par mois. C'est un lieu de parole concernant la vie de la pension de famille où les résidents sont les acteurs principaux. Chaque résident est force de propositions pour des projets et idées d'animations.



Pension de famille Les Clématites

22 rue Thenard
10 000 TROYES

03 25 28 36 95

07 85 54 74 67

pension-famille.troyes@aatm.fr

**Association pour l'Accueil des Travailleurs et
des Migrants**

Siège social – 2 rue Roger Thiéblemont
10600 La Chapelle Saint Luc

<http://www.association-aatm.org>





LA PENSION DE FAMILLE

C'est une structure semi collective qui comprend :

- 27 logements individuels meublés (studio et T2)
- Des espaces collectifs :
 - Une salle d'animation
 - Une cuisine collective
 - Une laverie : forfait mensuel de 10€
 - Un local à vélo
 - Des espaces verts

Elle est située dans le quartier des Chartreux à Troyes.

L'équipe est présente du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le week-end, des astreintes téléphoniques sont mises en place en cas d'urgence

PUBLIC ACCUEILLI

Les personnes dont la situation financière, familiale ou sociale nécessite un logement avec accompagnement social.

Les personnes seules, en situation d'exclusion, de précarité et en rupture de lien social.

OBJECTIFS DE LA PENSION DE FAMILLE

→ Structure à taille humaine qui combine des espaces collectifs et des espaces privatifs permettant aux personnes logées d'être chez elles sans être isolées

→ L'équipe de la pension de famille assure une présence au quotidien et favorise le lien social entre les résidents

DURÉE DU SÉJOUR

La pension de famille "s'inscrit dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée".

Possibilité pour les résidents ayant développé une plus grande autonomie de les encourager vers un projet de relogement dans le droit commun.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Capacité à gérer directement ou indirectement les actes de la vie quotidienne
- Etre en mesure de s'acquitter de la redevance
- Adhérer au fonctionnement semi collectif
- Situation administrative régulière

PROCÉDURE D'ADMISSION

L'orientation vers la pension de famille s'effectue par le biais du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) lors d'une commission mensuelle.

→ Dossier de demande de logement en pension de famille à compléter et à transmettre au SIAO et à l'AATM

Une visite de la structure et un entretien avec la personne sont organisés en amont du dépôt du dossier SIAO ou après le passage en commission. L'objectif étant de s'assurer de l'adhésion de la personne et de la correspondance de son profil avec le fonctionnement de la pension de famille.

Lors de la commission SIAO, le gestionnaire de la structure valide ou non l'orientation de la personne en pension de famille, sous réserve d'un entretien préalable à l'admission.

LE LOGEMENT

Tous les logements sont meublés et équipés, comprenant un coin cuisine et une salle d'eau.

